

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1033 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : NAZIM LAKBIRI Veuve. Mousatati, Ali

Date de naissance : 01.01.1953

Adresse : SB Moulay Boudraa Rue 8 N 16 C.1

CASA

Tél. : 0666874014 Total des frais engagés : 845,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. SAMIR Andelmo

*Medecine générale
Diplômé en échographie
122, Bd. Dakha, Jemila 5, Casablanca
Tél: 05 22 37 59 99*

Cachet du médecin :

25/01/2023

Date de consultation : 20/01/2023 Nom et prénom du malade : NAZIM Lekbira Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Syndrome dyspepsique

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles

Fait à : CASA Le : 10/10/2023

Signature de l'adhérent(e) : 4

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
5 AOUT 2023		C1	900,00	Dr. SAMIR Andjoumoune Médecin généraliste Diplômé en médecine 123 Bd. Dakka, Casablanca Signature

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMACIE BENTALEB Dr. S. BENTALEB Guermoum Docteur BENTALEB 22 Rue 22 Cité Djemaa - Casablanca Tél: 05 22 56 95 13	25/08/23	645,90

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES	DÉTERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

A diagram of a dental arch (maxilla) with numbered teeth (1-8 on each side) and a coordinate system. The vertical axis is labeled H at the top and B at the bottom. The horizontal axis is labeled D on the left and G on the right. The teeth are arranged in a curve, with the first molar on each side being tooth 1, the second molar being tooth 2, and the third molar being tooth 3. The upper teeth are numbered 1 through 8 from left to right, and the lower teeth are numbered 8 through 1 from right to left.

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr.SAMIR Abdelmoumen

الدكتور سمير عبد المؤمن

Médecine Générale

Expert assermenté près les tribunaux

Diplômé en Echographie

122, Bd . Dakhla

Jamila 5 - Sbata - Casablanca

ICE : 00192589500008

INPE : 091213462

الطب العام

خبير محقق لدى المحاكم

دبلوم الفحص بالصدري

5 شارع الداخلة جميلة 122

سباتة - الدار البيضاء

0522 . 375 . 900 : ☎

Casablanca , le

25/07/2023

Distribué par Roche S.A.

Bd. Sidi Med Ben Abdellah

ivoire 05, Casablanca Marina

MADOPAR 200/50-100 comprimés

P.P.V. : 298,00 DH

6 118001 050697



298,00

- Madopar 200,00

128,90

- Ranekal (6)

128,90

987,30

Dr. SAMIR Abdelmoumen

Diplômé en Echographie

Amman 1993

122, Bd . Dakhla

Jamila 5 - Sbata - Casablanca

ICE : 00192589500008

INPE : 091213462

AS

1/2 gr x 2

98,30

1/2 gr x 1/2

25

1/2 / 2 gr

LOT : 2379
PER : 02 - 28
P.P.V : 30 DH 00

645,90

PHARMACIE S. BENTALEB
Mme. S. BENTALEB Guermou
Docteur S. BENTALEB
Derb El Koudia 14/10 Rue 22
Cité Djemaa Casablanca
Tel: 05 22 58 95 13